



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 23 juillet 2014

### **LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UNE LOI QUI RENFORCE LA PENALISATION DU VOL ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo vient de ratifier aujourd'hui une loi qui fait passer de 200 à 1000 dollars le montant maximal de l'amende infligée aux personnes tentant de voler, de blesser ou de transporter un chien, un chat ou tout autre animal ne leur appartenant pas.

« Pour de nombreux new-yorkais, leurs animaux domestiques sont des membres de leur famille ; c'est pour cela que le vol d'animaux est un délit particulièrement cruel », déclare le Gouverneur Cuomo.  
« L'aggravation de la sanction du vol ou du mal infligé aux chiens, chats et autres animaux est un bon moyen de combattre ces crimes et je remercie tous les partisans de cette loi pour leur travail autour de cette question. »

La nouvelle peine maximale sera appliquée à toutes les personnes coupables de retirer un collier ou un autre moyen d'identification, qui attirent, capturent ou tourmentent un animal domestique alors qu'il est maintenu en laisse ou correctement muselé, ou qui transportent un animal dans le but de le tuer ou de le vendre. Cette amende n'avait pas été augmentée depuis 1970, quand les sanctions ont été portées au montant actuel de 200 dollars et/ou 6 mois d'emprisonnement.

Le Sénateur Mark Grisanti déclare : « Trop de new-yorkais ont connu le chagrin de se faire voler un animal. Je suis heureux d'avoir soutenu cette loi qui aggrave la sanction de ce crime. Nous espérons qu'une amende maximale de 1000 dollars découragera les vols potentiels et permettra que les animaux demeurent dans leur foyer légitime. Je remercie le Gouverneur Cuomo et mes collègues de l'assemblée de s'être rassemblés pour prendre la mesure de ce vrai problème et assurer la sécurité et le bien-être des animaux auprès de leurs vrais propriétaires. »

Le membre de l'assemblée Steve Otis déclare : « J'ai bon espoir que le renforcement de la sanction réduira le nombre de vols d'animaux et empêchera ainsi la cruauté qui accompagne ce crime. Il est capital de dissuader les criminels de voler des animaux domestiques. »

Le American Kennel Club [signale](#) plus de 590 vols d'animaux en 2013. Les sanctions encourues représentent une augmentation de 31 % par rapport au nombre de vols en 2012. En augmentant le montant de l'amende maximale, cette loi vise à dissuader le vol d'animaux.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

\*\*\*\*\*

**WE WORK FOR THE PEOPLE**  
PERFORMANCE \* INTEGRITY \* PRIDE